



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 14 février 2013

La rectrice

à

Mesdames et messieurs les proviseurs

Mesdames et messieurs les principaux

s/c de mesdames les directrices et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale de Côte d'Or, de la Nièvre, de Saône et Loire et de l'Yonne

## Secrétariat général

Dossier suivi par :  
Thierry LEDROIT  
Secrétaire général  
de l'académie

Réf. : n° 2013-028  
Téléphone  
03 80 44 84 21  
Courriel  
sg@ac-dijon.fr

2G rue du Général Delaborde  
BP 81921  
21019 Dijon Cedex

**Objet** : préparation de la rentrée 2013 – contexte et modalités de mise en œuvre.

A la suite des réunions que j'ai présidées dans les quatre départements en présence du secrétaire général d'académie et des directeurs académiques des services de l'éducation nationale, je souhaite vous rappeler les éléments de contexte principaux et les modalités particulières qui vont guider l'action des services et des EPLE pour les prochains mois.

La rentrée scolaire 2013 est marquée par la construction de la loi de refondation de l'école que j'ai pu évoquer devant vous, ainsi que par la mise en œuvre d'actions prioritaires au sein de notre académie. La réforme de la formation des enseignants et le développement des TICE sont au cœur de ces orientations. La rentrée 2013 sera préparée dans un contexte de poursuite de la baisse démographique pour le premier degré et de très légère hausse pour le second degré.

Chaque phase de la préparation de rentrée étant essentielle à la réussite finale du processus, je souhaite vous rappeler les orientations académiques retenues pour 2013, ainsi que certains éléments de gestion à intégrer dans les travaux préparatoires que vous conduirez dans votre établissement.

Les moyens nouveaux créés au sein de notre ministère avec le recrutement annoncé de 43 000 enseignants en 2013, à comparer aux 16 000 recrutements opérés en 2012, nous confèrent des responsabilités particulières dans la réussite des opérations de préparation de la rentrée.

### 1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE DE LA RENTREE

**Les prévisions d'effectifs** : la rentrée 2013 fait apparaître une augmentation globale des effectifs du second degré de 828 élèves, avec une légère augmentation en lycées professionnels (+ 152 élèves) et en collèges (+ 150 élèves) et une augmentation plus importante en lycées généraux et technologiques (pré-bac : + 424 élèves ; post-bac : + 102).



### ***L'évolution de l'offre de formation :***

Les réunions de bassins menées en novembre 2012 se sont déroulées dans un cadre visant à stabiliser la carte des enseignements professionnels. Quelques ouvertures de formations ont permis de diversifier l'offre, des expérimentations pédagogiques ont également pu être proposées afin de maintenir des formations insérantes qui accueillent de faibles effectifs. Les mesures que j'ai présentées au comité technique académique du 16 janvier dernier, ont été retracées dans des tableaux de synthèse qui vous ont déjà été transmis.

S'agissant de la voie professionnelle, il apparaît important de souligner que si le nombre de places vacantes a diminué en première année de CAP, de baccalauréat professionnel ou de STS, passant d'environ 7 % en 2011 à environ 4 % en 2012, il demeure globalement trop élevé sur l'ensemble des niveaux, représentant près de 12 % des places offertes. Cette situation reste problématique pour l'académie et pour l'ensemble des établissements, puisque ces taux d'encadrement très élevés au regard de la moyenne nationale en lycée professionnel aboutissent à financer des structures caractérisées par des taux d'occupation faibles, alors même que ces moyens, pris sur l'enveloppe académique, pourraient être mobilisés en faveur des lycées généraux et technologiques ou des collèges. La diminution des places vacantes dans l'enseignement professionnel par ajustement des capacités d'accueil a donc été poursuivie.

Ces constats sont partagés avec le conseil régional de Bourgogne, la démarche conjointe de travail sur l'évolution de l'offre de formation professionnelle dans l'académie se poursuivant et ayant vocation à se renforcer dans les mois à venir afin de tracer des perspectives par filières ou pour certaines identités d'établissements.

## **2. LES MOYENS DE LA RENTREE**

### ***La dotation aux EPLE :***

Dans le contexte national qui prévoit la création de plus de 3 700 emplois d'enseignants pour le second degré public, le budget académique a été augmenté de 81 emplois. Ces moyens supplémentaires permettent d'accroître les taux d'encadrement de l'académie jusqu'à nombre d'heures par élève constant, l'académie n'aurait dû bénéficier que de 40 emplois. S'agissant de la répartition académique entre les différents types d'établissements, un effort particulier a été souhaité pour les collèges en augmentant le taux d'encadrement dans chacun des départements. Par ailleurs, le taux d'HSA en collège a également été diminué, ce qui constitue une inflexion dans les équilibres heures postes – heures supplémentaires de ces dernières années. Les choix académiques ont également pris en compte la réalité des effectifs et des places vacantes en lycée professionnel en cherchant à préserver les formations fragiles à faibles effectifs. Ainsi, même en rendant 13 emplois sur la voie professionnelle, les lycées professionnels conservent des taux d'encadrement très élevés par rapport au national et en comparaison des académies à typologie identique. Enfin, pour les lycées généraux et technologiques ce sont 50 emplois qui sont créés, afin d'augmenter les taux d'encadrement en LGT pour le pré-bac. Les taux d'HSA ont également été diminués.

**Les DHG : rappel des éléments de cadrage académique :**

Les dotations des lycées étant gérées par les DASEN, une enveloppe globale a donc été allouée à chaque département. Leur estimation a été réalisée en fonction des éléments évoqués ci-dessus et des caractéristiques de chacun des départements (réseau des EPLE en particulier et éléments socio-économiques), chaque DASEN procédant ensuite à la notification des moyens horaires de chacun des lycées et collèges et au dialogue de gestion avec les équipes de direction.

Il appartient aux DASEN de déterminer le volume horaire nécessaire au financement des enseignements obligatoires et spécifiques prévus, en laissant aux établissements la part de souplesse qui leur est nécessaire. Le volume horaire prévu au-delà des enseignements obligatoires et spécifiques peut également permettre la prise en charge de certaines activités à responsabilité d'établissement (ARE).

Le dialogue avec le DASEN sera ainsi un temps d'échange, centré sur la politique et la pédagogie de l'établissement et les moyens utilisés au service de ses orientations. Les IA-IPR référents ont vocation à apporter une contribution à ces réflexions pédagogiques dans les différents bassins de formation.

Enfin, une dotation complémentaire en heures supplémentaires effectives (HSE), ainsi que les indemnités pour fonctions d'intérêt collectif (IFIC), vous seront à nouveau déléguées au deuxième trimestre 2013. Elles constituent des moyens complémentaires des éléments notifiés dans la DHG pour la mise en œuvre de la politique de l'établissement.

### 3. L'ARTICULATION ENTRE GRH ET MOYENS, ENJEU ESSENTIEL DE LA PREPARATION DE RENTREE

Le ministère a fait de la réforme de la formation des enseignants une de ses priorités.

A cet égard, le *continuum* de la licence au master est redéfini en accordant une part importante à la professionnalisation progressive des étudiants inscrits dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Pour cette année, outre les emplois d'avenir professeurs (EAP), dont les premiers ont été recrutés début 2013 et pour lesquels les modalités d'affectation et de formation ont été précisées par la circulaire académique du 6 décembre 2012, une nouvelle population d'enseignants sera présente dans les EPLE à la rentrée : les contractuels admissibles à tiers temps.

En effet, afin de redynamiser le recrutement des enseignants en redéfinissant leur formation dès la rentrée 2013, deux concours sont organisés, à titre exceptionnel, en juin prochain :

- le concours d'admission de fin de M2 qui permet le recrutement des stagiaires (FSTG) déjà présents ces dernières années. Leur nombre est estimé à environ 200 pour l'académie, le calibrage précis étant en cours avec le ministère.
- Le concours d'admissibilité en fin de M1. Les étudiants admissibles poursuivront leur master en M2 à l'université de Bourgogne et il leur sera proposé un contrat qui leur permettra d'enseigner 6 heures dans un établissement scolaire (tiers temps rémunéré à mi-temps) afin d'assurer leur professionnalisation.



L'objectif étant d'amener le maximum d'étudiants recrutés comme EAP ou à tiers temps à l'obtention du diplôme et du concours, les conditions d'affectation proposées feront l'objet d'une attention toute particulière.

Ainsi, pour répondre aux contraintes de proximité de l'université de Bourgogne, un grand nombre d'étudiants devraient être affectés sur des supports « 6 heures » dans un territoire concentré autour de Dijon. Un travail d'anticipation sera effectué dès le 21 février (clôture des inscriptions au concours) afin de repérer les intentions d'acceptation de contrat et les souhaits d'affectation de ces inscrits au concours.

En fonction du volume de contractuels tiers temps arrêté avec le ministère pour l'académie, des supports « 6 heures » seront réservés en amont dans les EPLE, l'opération étant pilotée par la DOSSUPP dès début mars.

Afin d'accompagner au mieux la préparation de rentrée et de prendre en compte les contraintes des EPLE qui pourraient être induites par ces opérations, des ajustements de dotation pourront être envisagés dans le cadre des échanges réguliers avec les services départementaux (en cas notamment d'affectation de tiers temps et de FSTG en nombre important).

Courant juin, une circulaire précisera les modalités précises de formation et d'affectation de ces contractuels tiers temps, afin de permettre la construction des emplois du temps et éviter des modifications de services durant l'été.

Un dispositif renforcé est enfin prévu durant l'été (au-delà de la reconduction de la cellule de rentrée) pour faire face à d'éventuelles incertitudes liées à l'arrivée de cette nouvelle population sur des supports à 6 heures.

#### 4. CALENDRIER DE TRAVAIL ET DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Je vous rappelle les principales échéances de la préparation de rentrée qui sont inscrites dans le calendrier de gestion 2012 – 2013, transmis aux établissements et déposé sur le PIA. Chaque DASEN communique par ailleurs les échéances essentielles du travail de préparation de rentrée. Ce calendrier départemental s'insérera dans le cadrage académique suivant :

11 mars	date limite de stabilisation des postes en TRM : fin du travail des DOS sur les TRM pour extraction des données
du 12 au 18 mars	Evolution de la carte des supports FSTG et supports « 6 heures »
du 15 au 20 mars	Réunion des CTSD
21 mars	Réunion du CT académique
22 mars	ouverture de SIAM

Comme chaque année, je vous rappelle l'intérêt d'un assouplissement du calendrier des délibérations des conseils d'administration. La période actuelle qui a débuté avec la notification des DHG initiales et qui s'achève le 15 février par la remontée des TRM a eu essentiellement pour objet la détermination des postes définitifs qui devront être implantés dans les établissements. A ce stade, il n'est donc pas nécessaire d'obtenir un vote formel du conseil d'administration sur le TRM, lequel s'analyse comme un outil de gestion et de dialogue entre les services et les EPLE.

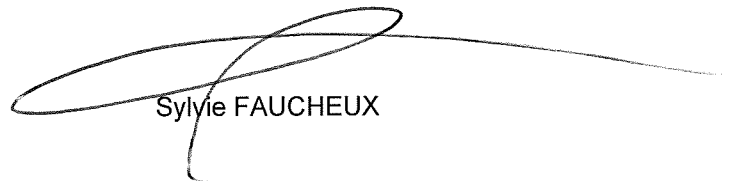


Une telle souplesse n'est naturellement pas exclusive de la nécessaire concertation que mènent habituellement les proviseurs et principaux avec leurs équipes enseignantes dans le cadre de la préparation de rentrée. A la date que vous aurez déterminée, le conseil d'administration devra délibérer sur l'emploi des dotations en heures et sur les principes d'organisation des enseignements et de l'accompagnement personnalisé, après avis de conseil pédagogique. Ce calendrier laisse ainsi le temps pour la discussion pédagogique au sein des établissements, enjeu majeur compte tenu des perspectives offertes par la réforme, avant l'examen en conseil d'administration.

Toutefois, pour cette rentrée et compte tenu des spécificités évoquées autour de la création des supports « 6 heures », il est important que le TRM remonté aux directions départementales soit le plus abouti possible. En tout état de cause, la répartition des moyens proposée doit se révéler cohérente et sincère en répartition heure postes / heures supplémentaires, par rapport au besoin horaire identifié. Cette plus grande stabilité sera de nature à faciliter le travail d'implantation des supports FSTG et « 6 heures ».

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au service de la réussite des élèves et vous remercie par avance pour votre implication.

La rectrice,



Sylvie FAUCHEUX